



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

réglementation

Question écrite n° 31672

Texte de la question

M. Jean-Charles Taugourdeau attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur les blocages administratifs à l'endroit de tous ceux qui entreprennent. La législation française impose aux entreprises des obligations d'autant plus fortes que leur effectif salarié est important et ce jusqu'à les étouffer. Le 28 mars 2013, le Président de la République a évoqué, lors de son intervention télévisée, un « choc de simplification ». Hier, un rapport a été présenté proposant un plan de simplification pour les entreprises sur trois ans. En période de difficultés économiques, et afin de libérer les entreprises des contraintes administratives qui pèsent sur elles, il lui demande s'il est envisagé la suppression ou le lissage des seuils.

Texte de la réponse

Initialement prévus pour préserver les petites entreprises d'exigences trop lourdes pour leur taille, les seuils peuvent devenir des facteurs dissuasifs contrecarrant leur croissance. Le Gouvernement est particulièrement attentif à la situation des entreprises et en particulier de celles en croissance, créatrices d'emplois. Pour améliorer leur compétitivité, il a initié, dans le cadre de la modernisation de l'action publique, un vaste programme de simplification comprenant plus de 200 mesures, présenté lors du 3e comité interministériel pour la modernisation de l'action publique (CIMAP) le 17 juillet dernier. Parmi ces mesures, figurent des décisions concernant le droit du travail et notamment un allègement des contraintes consécutives au franchissement du seuil de 50 salariés. Désormais l'entreprise disposera d'un délai d'un an pour satisfaire à l'ensemble des obligations de transmission d'information au comité d'entreprise après sa constitution. Dans le domaine des seuils, les entreprises attendent une simplification des critères qui les définissent, comme par exemple, la date de prise en compte de l'effectif qui peut être une date donnée, une période donnée ou une moyenne sur une période donnée. L'hétérogénéité des terminologies utilisées pour constater le franchissement des seuils « moins de, à partir de, supérieur ou égal à » est aussi un élément de complexité pour l'entreprise. Ainsi, dès le premier CIMAP du 18 décembre 2012, il a été décidé d'améliorer la lisibilité et la cohérence des franchissements de seuils de nombre de salariés pour l'application de la législation fiscale et sociale (décision 13).

Données clés

Auteur : [M. Jean-Charles Taugourdeau](#)

Circonscription : Maine-et-Loire (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31672

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : Économie et finances

Ministère attributaire : Économie et finances

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 juillet 2013](#), page 7083

Réponse publiée au JO le : [17 décembre 2013](#), page 13257